

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL
Programme d'actions CAE et ECI

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 089-248900896-20240328-2024_50-DE



| PLAN D'ACTIONS CAE (CLIMAT AIR ÉNERGIE) | |
|--|---|
| Axes | Actions |
| Une collectivité qui s'organise pour les transitions | Doter la politique Climat-Air-Énergie de moyens suffisants |
| | Mettre en place une instance de suivi et de décision |
| | Se doter d'outils simples pour le suivi des actions et des indicateurs |
| Se former pour mieux agir | Décliner le programme de formation proposé à l'échelle du COT (action mutualisable) |
| Développer la communication auprès des acteurs locaux | Identifier les acteurs clés : privés et publics et internes et externes |
| | Décliner le programme de communication proposé à l'échelle du COT (action mutualisable) |
| | Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux de la transition écologique |
| Devenir une collectivité éco-exemplaire dans la gestion de son patrimoine | Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction |
| | Mener des actions de réductions de consommation d'énergie et d'eau sur les bâtiments publics de la Communauté de Communes |
| | Mener des actions de réductions de consommation d'énergie et d'eau sur les bâtiments publics des communes |
| Une collectivité sur le chemin des transitions | Connaître les impacts liés à la mobilité interne de la collectivité |
| | Engager la politique budgétaire au service de la transition écologique |
| | Disposer d'une stratégie globale |
| Un territoire connecté à ses ressources locales | Développer une coopération avec les acteurs et partenaires du territoire à associer à cette transition |
| | Préserver la biodiversité du territoire |
| | Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable |

| PLAN D'ACTIONS ECI (ÉCONOMIE CIRCULAIRE) | |
|--|--|
| Axes | Actions |
| Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire | S'engager politiquement et organiser les moyens disponibles |
| | Réaliser un diagnostic de l'économie circulaire |
| | Etablir une gouvernance |
| | Adopter une stratégie et un programme d'actions ECI |
| Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets | Définir un programme de formation économie circulaire |
| | Mettre en œuvre et suivre le PLPDMA |
| Déploiement des piliers de l'économie circulaire | Définir et engager une politique d'achats publics responsables |
| | Promouvoir et lancer au sein de la collectivité une dynamique de consommation responsable et de sobriété |
| | Soutenir et accompagner les projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) |
| Coopération et engagement | Informier et sensibiliser le grand public et les associations à l'économie circulaire |
| | Informier, sensibiliser et fédérer les acteurs économiques |
| | Informier, sensibiliser et fédérer les communes du territoire |
| Suivi des modalités de collecte et de traitement des déchets | Renforcer le suivi des modalités de collecte et de traitement des déchets |